

A propos de l'anniversaire du 24 janvier : la République lémanique

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11. LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 25

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 20 janvier 1917 : A propos de l'anniversaire du 24 janvier (L. Mogeon). — Un casseur de vitres (V. F.). — Encore l'année de la misère (Eug. Buffat). — A la guerra. — Comment on descend du ciel. — Les chalets de la Roselinaz (feuilleton). (A suivre.)



A PROPOS DE L'ANNIVERSAIRE

DU 24 JANVIER

La République lémanique.

La première coalition des puissances européennes ayant dû s'incliner devant la puissante République française, le gouvernement de celle-ci se trouva tout à coup avoir sur les bras des soldats auxquels il fallait trouver de l'occupation. C'est alors que, selon l'historien français Mignet, le Directoire songea à envahir la Suisse. Le trésor de Berne devait lui fournir les fonds de l'expédition projetée en Egypte. Par un enchaînement de circonstances dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici, les Français apparurent aux Vaudois comme des libérateurs, puisque seuls ils ne pouvaient se soustraire au régime de Leurs Excellences. Frédéric-César de la Harpe avait ses grandes et petites entrées au Directoire et, d'accord avec le Club helvétique, il ne cessait d'aiguillonner ses compatriotes en leur représentant, parfois avec des mots un peu crus, la nécessité immédiate de proclamer l'indépendance et de profiter d'une occasion peut-être unique de le faire sans effort. Des troupes françaises se tenaient dans l'expectative sur la frontière, prêtes à intervenir si les Vaudois les en sollicitaient. Plusieurs comités révolutionnaires s'étaient formés à Lausanne, à Nyon, ailleurs encore, et entretenaient des relations avec le général Ménéard. Frédéric-César de la Harpe avait fait parvenir le 23 janvier aux patriotes des « Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique ». On pouvait croire qu'il s'agissait de faire de Vaud une république comme celle de Genève. Mais, coïncidence bizarre, à cette même époque, dans cette ville, le résident français Félix Desportes complotait une annexion qui, de fait, fut prononcée le 15 avril suivant, tandis que, non-seu-

lement le plan de Frédéric-César de la Harpe devait réussir, mais constituer le point de départ de l'organisation connue dans l'histoire sous le nom de *République helvétique*, comme il y eut une République batave, une République ligurienne, une République cisalpine, toutes sous le protectorat de la République française dont le premier soldat était alors Bonaparte. En définitive, le grand tribun bâlois Pierre Ochs, qui, à quinze ans, avait écrit une tragédie en vers français, fit prévaloir — il vint lui-même à Lausanne soutenir ses idées — le système unitaire sur l'idée purement vaudoise de Frédéric-César de la Harpe et de Vincent Perdonnet. Le débat s'était élargi et les Vaudois furent les premiers à pousser des hurrahs en l'honneur du nom suisse, renonçant délibérément à faire bande à part. Ce petit peuple tenait bien davantage à l'union avec les vieux Confédérés qu'à des idées séparatistes qui ne les séduisirent un moment que pour mieux leur en montrer les dangers.

La République lémanique proclamée dans la nuit du 24 janvier par le Comité de réunion siégeant à la maison Morin, en face de l'Hôtel de Ville où le Comité central (composé de délégués des villes et communautés vaudoises) tenait ses séances, est le signal de l'ère nouvelle; la joie s'empare de tous les citoyens et citoyennes, qui arborent la cocarde verte et ne doutent pas un instant qu'il leur arrive un grand bonheur. On ne saurait jamais trop insister sur le caractère élevé des initiateurs de la révolution vaudoise. Ils peuvent avoir commis des fautes, mais ce qui les guidait, c'était le désir ardent de faire de la Suisse une véritable démocratie, soustraite aux tyrannies des oligarques. Chose curieuse, ce qui, aujourd'hui, est à nos yeux la véritable sauvegarde du lien confédéral, — les cantons — était devenu, grâce aux ordres de Berne et de Zurich surtout, le mal qu'on se proposait précisément d'extirper au moyen de la formule unitaire. On ne supprima pourtant pas le nom de canton; bien que ce mot, — à cause de la chose qu'il signifiait alors — fût « exécré », — c'est le mot dont se sert J.-J. Cart, — on le conserva sous le régime de la République helvétique une et indivisible.

Qu'on ne croie pas, du reste, que tout devait aller sur des roulettes. A peine l'indépendance était-elle proclamée à Lausanne et les baillis rentrés dans leurs pénates qu'il fallut payer des contributions, loger les soldats français, apporter couvertures et paillasses à l'Hôtel de Ville, non seulement verser des centaines de mille francs au général Ménéard mais contracter un emprunt garanti par les sels. Toutes les nuances de l'enthousiasme pour le nouveau régime s'affichaient. Les membres du Comité central devenu Assemblée provisoire furent considérés comme des timorés par leurs collègues plus pétulants du Comité de réunion que fréquentaient des Français et surtout par les membres de la société des « Amis de la liberté » qui se conduisaient en jacobins plus qu'en patriotes. Ils voulaient tout casser, même les opérations auxquelles s'étaient livrées régulièrement les

assemblées primaires appelées à nommer les électeurs qui, réunis, choisissaient, en assemblée plénière, les nouveaux magistrats. On a un tableau très vif de cette intervention outrée par une lettre adressée de Lausanne au *Moniteur*, de Paris, le 12 mars 1798 :

« Nos assemblées primaires ont achevé leurs travaux. Les prétendus amis de la liberté qui, dans le fait, ne le sont que de l'anarchie, poussant des hurlements effroyables contre les élections prétendent que la majorité des électeurs est aristocrate et dans leur rage impuissante ils viennent de décréter qu'il sera présenté au général Brune une pétition pour le prier de nommer lui-même les électeurs de Lausanne. Une pareille démence est sans doute sans exemple. »

Brune reçut une autre requête, plus intéressante pour les Vaudois, et à laquelle il répondit favorablement. Sur le désir que lui exprima son ami Cassat, la contribution des 700,000 livres imposée par Ménéard fut réduite aux 400,000 souscrites. Mais il fallait de l'argent et l'Assemblée provisoire s'en procura en décrétant un emprunt sur les sels. On peut se demander ce qui serait advenu des Vaudois si les Français n'avaient pas « offert leurs secours » — pour employer les termes de la proclamation de Ménéard. Berne avait mobilisé ses troupes, dont l'état-major se trouvait à Yverdon avec le général de Weiss. La cérémonie du serment du 10 janvier s'était déroulée dans une atmosphère de suspensions. Leurs Excellences montraient de l'inquiétude, elles essayaient de réagir contre le courant par persuasion avant de recourir à la force. Les Romands du canton de Berne conquièrent leur indépendance en restant plus étroitement unis que jamais à la Suisse, — à l'Helvétie, comme on disait alors.

On parle beaucoup de « châtimens » à propos de la guerre. C'est un mot terrible et duquel il faut se délier. La déconfiture bernoise fut-elle un châtiment? Ce qui est certain, c'est que les Bernois du XX^e siècle savent qu'il faut compter avec les Vaudois. Ces deux cantons ne jouissent-ils pas du même privilège, — il y en aura toujours, même dans les démocraties; depuis 1848, et sans que la Constitution fédérale en souffre mot, ils ont eu chacun un conseiller fédéral.

Un conflit s'étant élevé entre eux à propos d'un pont frontière, il fut apaisé grâce aux bons offices du délégué vaudois, bernois d'origine.

— Ils sont malins, les Vaudois, ils nous ont envoyé un Bernois, s'écrie la partie adverse!

Aucun de nos confédérés des bords de l'Aar, nous en sommes persuadés, ne songe à reconquérir le Pays de Vaud et si les souvenirs de 1798 furent cuisants pour l'amour-propre des vieux patriciens, les sentiments, de part et d'autre, se sont pénétrés par une sympathie qui, pour ne pas être expansive, n'en est pas moins réelle. Les Vaudois blaguent les Bernois à la manière « welsche »; ça ne tire pas à conséquence, si ce n'est que cela fait un peu là-bas une mousse de champagne.

¶ Nous sommes bien loin du temps où Steiger

e Tshougg apostrophait Frédéric-César de la Harpe, qui était intervenu au Tribunal suprême en faveur d'un client :

— Que signifie cette conduite ? Nous ne voulons pas de cet esprit novateur et genevois dans le Pays de Vaud. Savez-vous que vous êtes nos sujets ?

— Non, répliqua l'avocat vaudois, nous ne le sommes pas ! Et dès les premiers mois de 1798 l'était le « vent de Vaud », selon l'expression le Mangourit, qui soufflait dans le Bas-Valais. L. MOGEON.

Le professeur et sa femme. — Un professeur, itôt rentré de ses cours à la maison, s'enfermait dans son cabinet de travail pour y chercher, sans doute, la pierre philosophale.

Un jour où y il était resté plus longtemps que le coutume, sa femme vint l'y trouver.

Brusquement interrompu dans une de ses éberies et un peu contrarié :

— Ah ! ma chère, dit-il, te voici donc. Que lis-tu ?

— Je dis, Monsieur le professeur, que je voudrais bien être un livre.

— Un livre ?... Et pourquoi donc ?

— C'est que j'aurais le plaisir de jouer plus souvent et plus longtemps de la société.

— Certes, fit le mari, flatté, je le voudrais aussi. Dans ce cas, ajouta-t-il avec un sourire malicieux, je préférerais de beaucoup que tu uses un almanach.

— Et pourquoi, mon cher ? reprit à son tour Madame, intriguée.

M. le professeur n'a jamais voulu satisfaire la curiosité, bien naturelle, de sa femme. Mais à un ami, à qui il contait la chose, il dit : « Tu comprends, mon cher, un almanach... on le change tous les ans ».

Un casseur de vitres.

C'était à Lausanne, il y a près d'un demi-siècle. En ce temps-là, les sectes religieuses étaient extrêmement actives et organisaient des conférences sur conférences pour grossir le nombre de leurs adhérents. L'Eglise nationale, de son côté, ne demeurait pas en arrière.

Bien qu'il eût les « mômiers » en horreur, le vieux peintre P. ne pouvait s'empêcher d'aller à toutes ces réunions. Sa maligne curiosité y trouvait chaque fois de nouveaux aliments. Un soir d'hiver, à Saint-François, comme l'assemblée se retirait en silence, les dames âgées qui composaient en grande partie, ne furent pas peu troublées dans leur recueillement en entendant crier en pleine église : « Qui est-ce qui m'a volé mon bonnet ? » C'était P. qui cherchait sa coiffure et qui finit par la retrouver sous son banc.

Une autre fois, comme il passait sur le Grand-Pont, il fut abordé par l'apôtre de nous en savons plus quelle chapelle :

— Eh ! mon cher monsieur P., dans quel état est votre âme ?

— Je vous avouerai que je ne le lui ai jamais demandé, répondit le peintre.

— Mais, mais, mais, n'aspirerez-vous jamais à sortir des ténèbres de l'erreur et à entrer dans la lumière de la vérité ?

— C'est-à-dire dans votre église ?... Mon Dieu, il n'y a là rien d'impossible : vous le savez, on peut devenir fou à tout âge. V. F.

A défaut d'argent. — Une dame, déjà d'un âge respectable, a prêté de l'argent à un jeune bohème, ami d'un de ses neveux. Elle le rencontre, l'autre jour, place St-François et l'arrête.

— Dites-moi, Monsieur, voilà six fois déjà que je vous rencontre et vous ne me parlez jamais de l'argent que vous me devez.

— Ah ! madame, répond avec galanterie le jeune homme, quand je vous vois, j'oublie tout.

ENCORE L'ANNÉE DE LA MISÈRE

Un de nos collaborateurs, M. Henrioud, nous envoie la lettre suivante qu'il vient de recevoir d'un bon Vaudois établi à La Chaux-de-Fonds, et que nous sommes heureux de reproduire ici.

J'ai appris par divers journaux et en dernier lieu par la *Revue historique vaudoise* que vous avez fait un intéressant travail sur « L'année de la misère ».

Voulez-vous me permettre de vous signaler un trait spécial et assez curieux de cette année 1815, concernant plus particulièrement la contrée de Bex. Je tiens les détails qui suivent de mon grand-père Gabriel Pièce (1806-1870) né et mort à la Colonne-en-torse (quartier du Cropt, Bex), qui me les racontait souvent quand j'étais petit.

Donc en cette année 1816 les champs ne produisirent rien. On chauffait les fourneaux au mois de juin. Pourtant comme le printemps avait été très beau il y eut beaucoup de cerises dont on sécha une grande partie et dont on fit plus tard des soupes, dans lesquelles nageaient des croûtes de pain et du lard. Dans certaines familles ce fut même une nourriture régulière et comme les enfants ont l'habitude — en mangeant les cerises — d'en avaler les noyaux, il s'ensuivit — comment dirais-je ? — une épidémie de constipation parmi la jeunesse. On appelait cela « être empepé », c'est-à-dire obstrué par les pépins (à Bex, les enfants de mon temps encore, disaient indifféremment des pépins ou des noyaux de cerises). Le médecin du village, dont le nom m'échappe en ce moment, avait donc fort à faire en cette année-là, à « dépeper » par une opération particulière dans le détail de laquelle je n'ose entrer, les gamins de Bex.

Bien longtemps après on citait encore dans la contrée de Bex l'an 1816 comme l'année des « empepés ».

Mon grand-père me racontait encore hier des détails de cette année-là que je retrouve dans votre travail. J'ajouterai cependant que l'on faisait aussi certain bronet avec de la farine de glands.

Je ne sais si ce qui précède vous intéressera, je vous le communique à tout hasard et vous présente, Monsieur, nos civilités empressées.

Eugène BUFFAT.

Ces renseignements ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.



Les nouvelles. — Je vois que vous venez d'acheter un journal.

— Que voulez-vous, c'est l'habitude.

— Alors que disent-ils, aujourd'hui, ces journaux ?

— Oh ! toujours la même chose : que la guerre continue et qu'on ne sait pas quand elle finira. Ils ne se compromettent pas, allez !

A LA GUIERRA

Coraula¹

Nousshron Prinschou de Schavoye
Lié mardjuga on bouin infan ;
Y l'ya léva ou'n'armée
Dè quatrouvans pajjans,
O, vertuchou, gare, gare, gare !
O, rantamplan, gar-da dévant !

Y l'ian léva ou'n'armée
De quatrouvans pajjans,
Et pour général d'armée
Christophliou de Carignan.
O, vertuchou, etc.

Et pour général d'armée
Christophliou de Carignan
Oun ànon tzerdzi dè ravé
Por nuri le régiment.
O, vertuchou, etc.

Oun ànon tzerdzi dè ravé
Por nuri le régiment.
Por totè cavalerie
Quatro pitis cayons blians.
O, vertuchou, etc.

Por totè cavalerie
Quatro pitis cayons blians,
Et por tot' artillerie
Quatro canons dé fer bian.
O, vertuchou, etc.

Et por tot' artillerie
Quatro canons dé fer bian.
Quan nous fum' sur la montagne,
Grand Dieu ! qué lou monde est grand !
O, vertuchou, etc.

Quan nous fum' su la montagne,
Grand Dieu ! qué lou monde est grand !
Fajin vito ouna détérdzde,
E pu retornin nojan.
O, vertuchou, gare, gare, gare !
Et rantamplan, gar-da dévant.

Traduction.

Notre Prince de Savoie
Est ma foi un bon enfant ;
Il a levé une armée
De quatre-vingts paysans,
O, ventre-bleu, gare, gare, gare !
O, rantamplan, gare devant,

Il a levé une armée
De quatre-vingts paysans,
Et pour général d'armée
Christophe de Carignan.
O, ventre-bleu, etc.

Et pour général d'armée
Christophe de Carignan.
Un àne chargé de raves
Pour nourrir le régiment.
O, ventre-bleu, etc.

Un àne chargé de raves
Pour nourrir le régiment
Pour toute cavalerie
Quatre petits cochons blancs.
O, ventre-bleu, etc.

Pour toute cavalerie
Quatre petits cochons blancs,
Et pour toute artillerie
Quatre canons de fer-blanc.
O, ventre-bleu, etc.

Et pour toute artillerie
Quatre canons de fer-blanc,
Quand nous fumes sur la montagne,
Grand Dieu ! que le monde est grand !
O, vertuchou, etc.

Quand nous fumes sur la montagne,
Grand Dieu ! que le monde est grand !
Faisons vite une décharge,
Et puis retournons-nous-en.
O, ventre-bleu, gare, gare, gare !
Et rantamplan, gare devant.

¹ Chanson nationale, qu'on désigne aussi sous le nom de *Coraulés*, ou ronde, est un patois grégorien ou gruyérien mêlé d'expressions savoyardes, telles que *mardjuga*, *mâ foi* ; — *vertuchou*, ventrebleu, etc.